

Rapport d'activités

2014

ALSTING • BEHREN-LÈS-FORBACH • BOUSBACH • COCHEREN • DIEBLING • ETZLING • FARSCHVILLER
FOLKLING • FORBACH • KERBACH • METZING • MORSBACH • NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR • ŒTING
PETITE-ROSSELLE • ROSBRUCK • SCHŒNECK • SPICHEREN • STIRING-WENDEL • TENTELING • THÉDING

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France pour l'année 2014, retraçant les principales actions qui ont été menées par l'intercommunalité au cours de cette année, regroupées par thèmes.

Ce document répond aux obligations légales prévues par la loi du 2 février 1995, relative au prix et à la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets ménagers.

C'est également l'occasion de découvrir ou redécouvrir le travail fruit d'une collaboration étroite entre élus et fonctionnaires au service de la population de notre territoire.

Paul FELLINGER
Président de la Communauté d'Agglomération
Forbach Porte de France

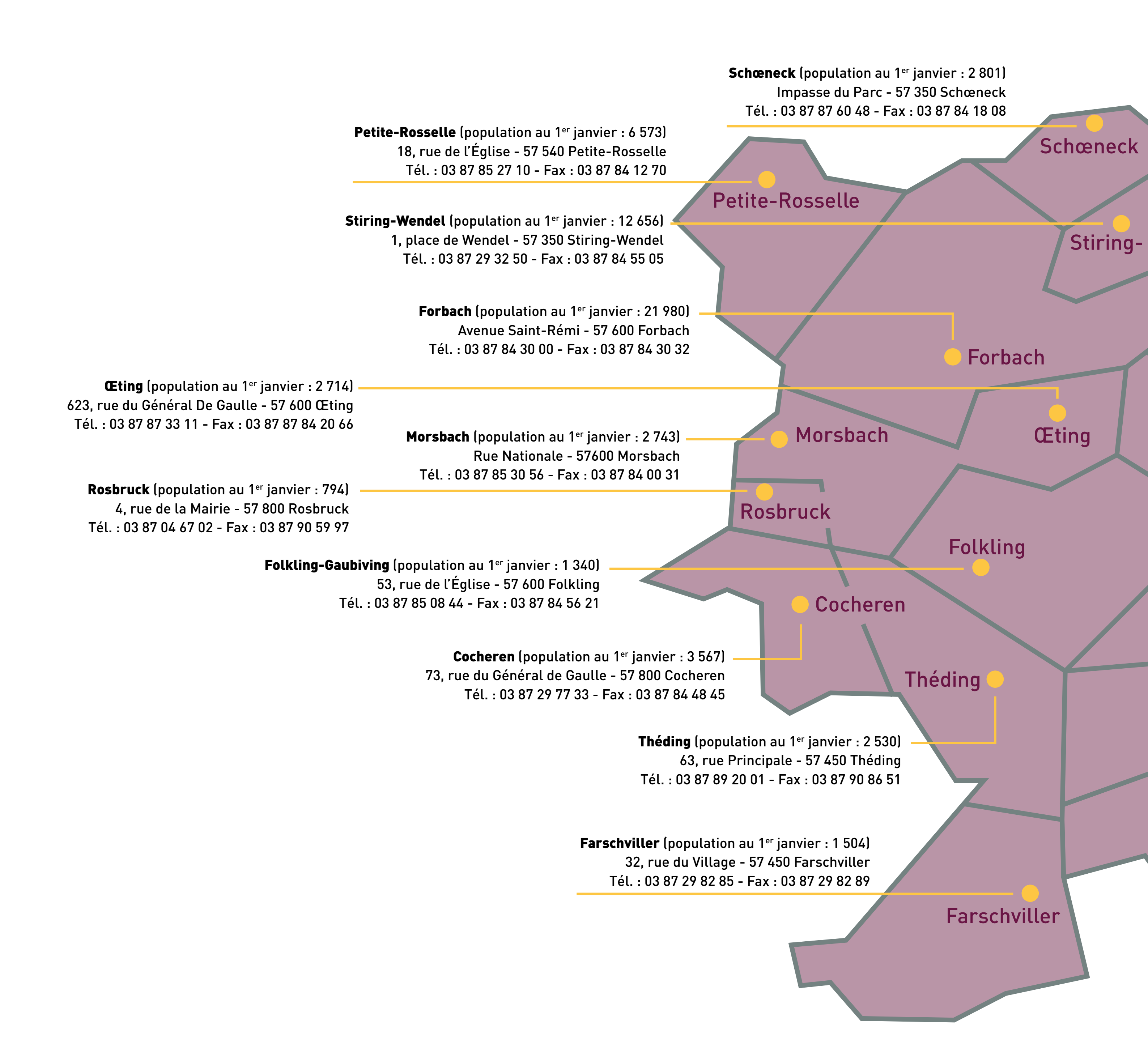
Sommaire

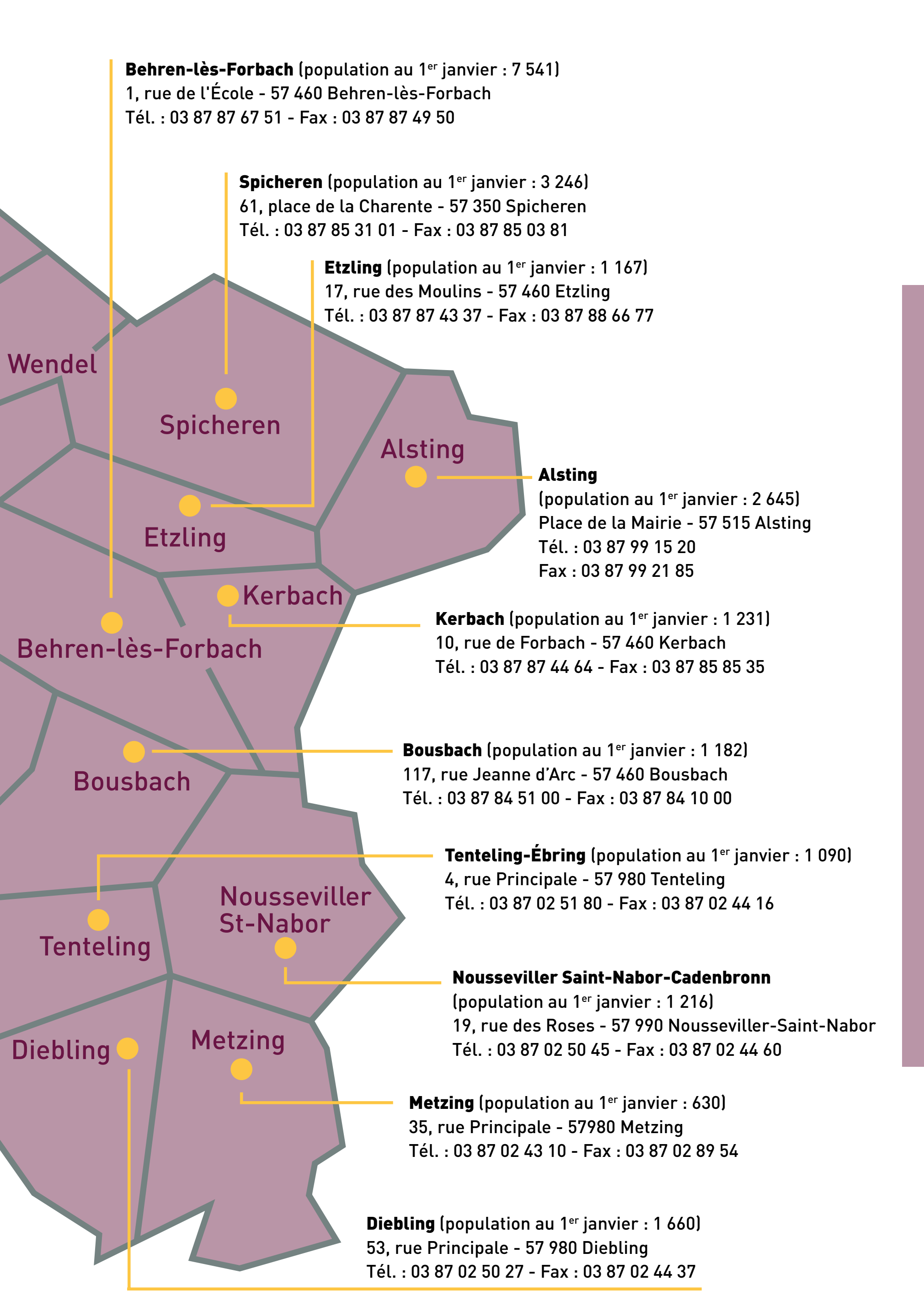
04

L'Agglomération, carte d'identité

Le territoire et ses communes

Les 21 communes composant la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France





Un territoire, 21 communes

Conformément à la loi Chevènement (loi de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale) du 12 juillet 1999, le District de Forbach, créé par arrêté préfectoral le 17 juin 1970, a laissé place au 1er janvier 2002 à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Forbach, avant la naissance, le 1er janvier 2003, de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, résultat de deux années de travail et d'une envie commune de renforcement de l'intercommunalité.

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France compte 21 communes pour une population d'environ 81 000 habitants. Forbach en est la ville centre avec 21 980 habitants, suivie de Stiring-Wendel (12 656) et Behren-lès-Forbach (7 541), chef-lieu de canton.

06 L'Agglomération, carte d'identité

Le bureau

Afin de mieux connaitre les personnes qui représentent au mieux les intérêts de tous les citoyens, voici l'ensemble des membres du bureau.



• SCHŒNECK
Paul FELLINGER
Président et conseiller municipal de Schœneck



• FORBACH
Laurent KALINOWSKI
1er vice-président ordonnateur et député-maire de Forbach



• NOUSSEVILLER-ST-NABOR
Serge STARCK
2e vice-président et maire de Nousseviller-St-Nabor



• STIRING-WENDEL
Jean-Claude HOLTZ
3e vice-président et maire de Stiring-Wendel Vice-président du conseil général de la Moselle



• MORSBACH
Gilbert SCHUH
4e vice-président et maire de Morsbach



• BEHREN-LÈS-FORBACH
Dominique FERRAU
5e vice-président et maire de Behren-Lès-Forbach



• COCHEREN
Jean-Bernard MARTIN
6e vice-président et maire de Cocheren Conseiller général de la Moselle



• PETITE-ROSSELLE
Gérard MITTELBERGER
7e vice-président et maire de Petite-Rosselle



• ALSTING
Jean-Claude HEHN
8e vice-président et maire d'Alsting



• METZING
Fernand MEYER
9e vice-président et maire de Metzing



• THÉDING
Jean-Paul HILPERT
10e vice-président et maire de Théding



• ŒTING
Bernard LAPP
11e vice-président et maire d'Œting



• TENTELING
Ralph KLEIN
12e vice-président et maire de Tenteling



• FARSCHVILLER
Gilles BIGNON
13e vice-président et conseiller municipal de Farschviller



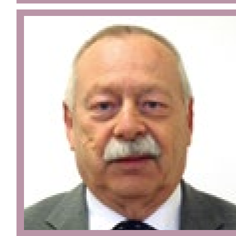
• DIEBLING
Honoré GREFF
14e vice-président et conseiller municipal de Diebling



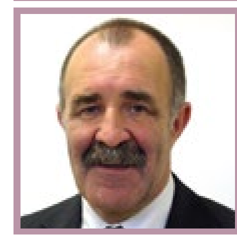
• FORBACH
Francis CLAUSSNER
15e vice-président et conseiller municipal de Forbach



• ETZLING
Jean-Luc JEHIN
Conseiller délégué et maire d'Etzling



• SPICHEREN
Jean-Ch. GIOVANELLI
Conseiller délégué et maire de Spicheren



• KERBACH
Daniel FRITZ
Conseiller délégué et maire de Kerbach



• BOUSBACH
Constant KIEFFER
Conseiller délégué et maire de Bousbach



• ROSBRUCK
Pierre STEININGER
Conseiller délégué et maire de Rosbruck



• FOLKLING

Albert GERHARD
Conseiller délégué et adjoint au maire de Folkling



• COCHEREN

Marie-Th. PFEIFFER
Conseillère déléguée et conseillère municipale de Cocheren

Les Conseillers Communautaires



• ALSTING

Aurore HEHN
Conseillère municipale d'Alsting



• BEHREN-LÈS-FORBACH

Flavia D'ANGELO
Adjointe au maire de Behren-Lès-Forbach



• BEHREN-LÈS-FORBACH

Günther KAUSCHKE
Conseiller municipal de Behren-Lès-Forbach



• BEHREN-LÈS-FORBACH

Nadège MULLER
Conseillère municipale de Behren-Lès-Forbach



• BEHREN-LÈS-FORBACH

Michel OBIEGALA
Conseiller municipal de Behren-Lès-Forbach Vice-président du conseil régional de Lorraine



• BOUSBACH

Brigitte STUPFLER
Adjointe au maire de Bousbach



• DIEBLING

Marlène MULLER
Adjointe au maire de Diebling



• ETZLING

Nicole BOUSENDORFER
Adjointe au maire d'Etzling



• FARSCHVILLER

Sonja DONATE
Adjointe au maire de Farschviller



• FOLKLING

Brigitte HOUÉE
Adjointe au maire de Folkling



• FORBACH

Thierry HOMBERG
Adjoint au maire de Forbach



• FORBACH

C. HARTER-HOUSELLE
Adjointe au maire de Forbach Conseillère régionale de Lorraine



• FORBACH

Marie-A. GEROLT
Adjointe au maire de Forbach Conseillère générale de la Moselle



• FORBACH

Guy KUHNEN
Adjoint au maire de Forbach



• FORBACH

Martine PILAVYAN
Adjointe au maire de Forbach

08 L'Agglomération, carte d'identité

Les Conseillers Communautaires



• FORBACH
Ahmed ARAB
Adjoint au maire de Forbach



• FORBACH
Marie-C. ROCHE
Adjointe au maire de Forbach



• FORBACH
Jean-L. HOFFMANN
Conseiller municipal de Forbach



• FORBACH
Anne-M. PARLAGRECO
Conseillère municipale de Forbach



• FORBACH
Éric VILAIN
Conseiller municipal de Forbach
Conseiller régional de Lorraine



• FORBACH
Patricia BRUCKMANN
Conseillère municipale de Forbach



• FORBACH
Éric DILIGENT
Conseiller municipal de Forbach



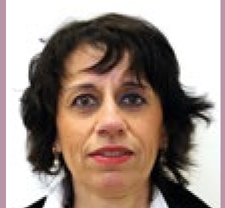
• KERBACH
Astride STAUDER
Adjointe au maire de Kerbach



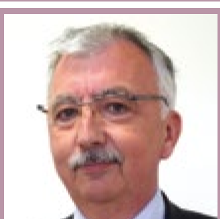
• MORSBACH
Éliane JACQUES
Adjointe au maire de Morsbach



• NOUSSEVILLER-ST-NABOR
Sylvie PHILIPPE
Adjointe au maire de Nousseviller-St-Nabor



• ŒTING
Marie-C. MOEHREL
Conseillère municipale d'Œting



• PETITE-ROSSELLE
Gérard BRUCK
Adjoint au maire de Petite-Rosselle



• PETITE-ROSSELLE
Véronique PREIS
Adjointe au maire de Petite-Rosselle



• PETITE-ROSSELLE
Marie-Claire PARIS
Conseillère municipale de Petite-Rosselle



• SCHŒNECK
Béatrice FALK
Adjointe au maire de Schœneck



• SPICHEREN
Marcelle RIEDEMANN
Adjointe au maire de Spicheren



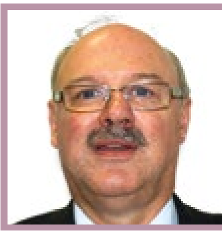
• STIRING-WENDEL
Yves LUDWIG
Adjoint au maire de Stiring-Wendel



• STIRING-WENDEL
Ed. VOGELGESANG
Adjoint au maire de Stiring-Wendel



• STIRING-WENDEL
Nicole DAHLEM
Adjointe au maire de Stiring-Wendel



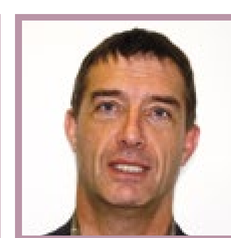
• STIRING-WENDEL
Bernard DECKER
Conseiller municipal de Stiring-Wendel



• STIRING-WENDEL
Élisabeth HAAG
Conseillère municipale de Stiring-Wendel



• STIRING-WENDEL
Danielle HOLTZER
Conseillère municipale de Stiring-Wendel



• STIRING-WENDEL
Norbert WENGELER
Conseiller municipal de Stiring-Wendel



• THÉDING
Nathalie BELARDI
Adjointe au maire de Théding

Les commissions

• Finances et administration générale

▶ **Finances, ressources humaines et mutualisation**
Vice-président : **Laurent KALINOWSKI** (Forbach)

▶ **Affaires transfrontalières et communication**
Vice-président : **Gilbert SCHUH** (Morsbach)
Délégué aux affaires transfrontalières :
Jean-Charles GIOVANELLI (Spicheren)

• Équilibre social du territoire

▶ **Politique de la ville**
Vice-président : **Francis CLAUSSNER** (Forbach)

▶ **Petite enfance**
Vice-président : **Francis CLAUSSNER** (Forbach)
Déléguée à la petite enfance :
Marie-Thérèse PFEIFFER (Cocheren)

▶ **Promotion de la santé**
Vice-président : **Francis CLAUSSNER** (Forbach)
Délégué à la promotion de la santé :
Constant KIEFFER (Bousbach)

▶ **Économie solidaire**
Vice-président : **Francis CLAUSSNER** (Forbach)

• Aménagement du territoire

▶ **Transports et déplacements**
Vice-président :
Gérard MITTELBERGER (Petite-Rosselle)

▶ **Habitat, urbanisme et voiries communautaires**
Vice-président : **Jean-Bernard MARTIN** (Cocheren)
Délégué à l'habitat : **Albert GERHARD** (Folkling)

▶ **Aménagement numérique du territoire**
Vice-président : **Bernard LAPP** (Œting)

• Environnement et cadre de vie

▶ **Eau**
Vice-président : **Fernand MEYER** (Metzing)

▶ **Assainissement et collecte**
Vice-président : **Jean-Claude HEHN** (Alsting)
Délégué à la collecte assainissement :
Pierre STEININGER (Rosbruck)

▶ **Plan climat**
Vice-président :
Jean-Claude HOLTZ (Stiring-Wendel)

▶ **Déchets ménagers et assimilés**
Vice-président : **Jean-Paul HILPERT** (Théding)

• Éducation et formation

▶ **Enseignement supérieur et formation**
Vice-président : **Gilles BIGNON** (Farschviller)

▶ **Équipements sportifs et culturels**
Vice-président : **Honoré GREFF** (Diebling)
Délégué au sport : **Daniel FRITZ** (Kerbach)

• Développement économique

▶ **Développement économique (zones d'activités et outils de développement économique)**
Vice-président :
Serge STARCK (Nousseviller-Saint-Nabor)
Délégué à la SEML : **Jean-Luc JEHIN** (Etzling)

▶ **Attractivité commerciale**
Vice-président :
Dominique FERRAU (Behren-Lès-Forbach)

▶ **Promotion et développement touristiques**
Vice-président : **Ralph KLEIN** (Tenteling)

L'Agglomération, carte d'identité

Les compétences et l'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit, en se substituant aux communes adhérentes, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, dans la limite de l'intérêt communautaire. Ce dernier est déterminé, pour chaque compétence, à la majorité des 2/3 du conseil de la Communauté d'Agglomération.
Il appartient à chaque conseil communautaire de définir et de préciser la ligne de partage dans chaque domaine entre la compétence communautaire et la compétence communale. L'exemple le plus parlant concernant la Communauté d'Agglomération de Forbach est l'école de musique dite communautaire du fait qu'elle touche l'ensemble des administrés constituant l'espace communautaire et pas uniquement les habitants d'une seule commune membre.
Le choix des compétences optionnelles est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requises pour sa création.
Les communes peuvent décider librement de transférer à la Communauté d'Agglomération d'autres compétences que celles dont le transfert est imposé par la loi (compétences facultatives).

Les compétences de la CAFPF :

▶ **Obligatoires :**
- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- la politique de la ville.

▶ **Optionnelles**
- la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau potable,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

▶ **Facultatives**
- le transport et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées,
- l'enseignement supérieur (construction d'un IUT et soutien au développement des filières).

Les ressources humaines :

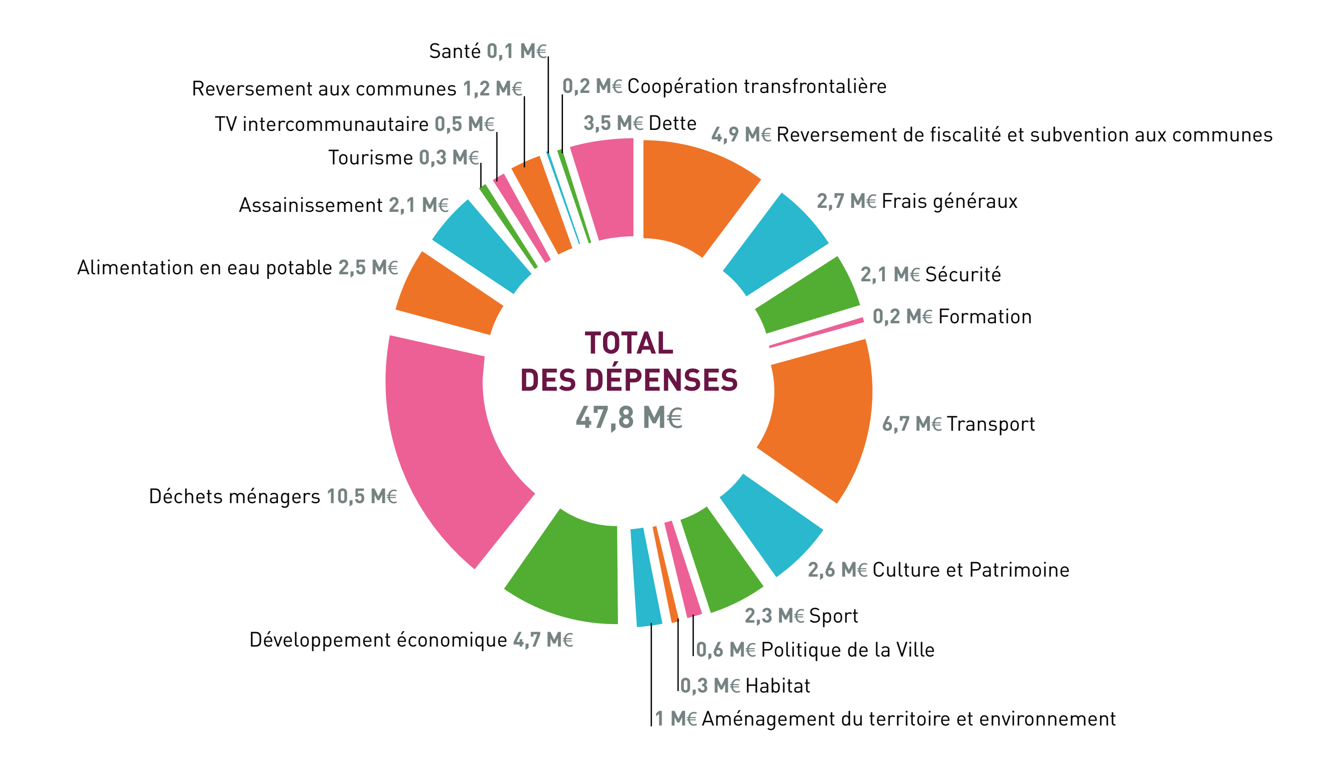
Les effectifs communautaires sont de (femmes et hommes), dont titulaires, non titulaires, saisonniers.

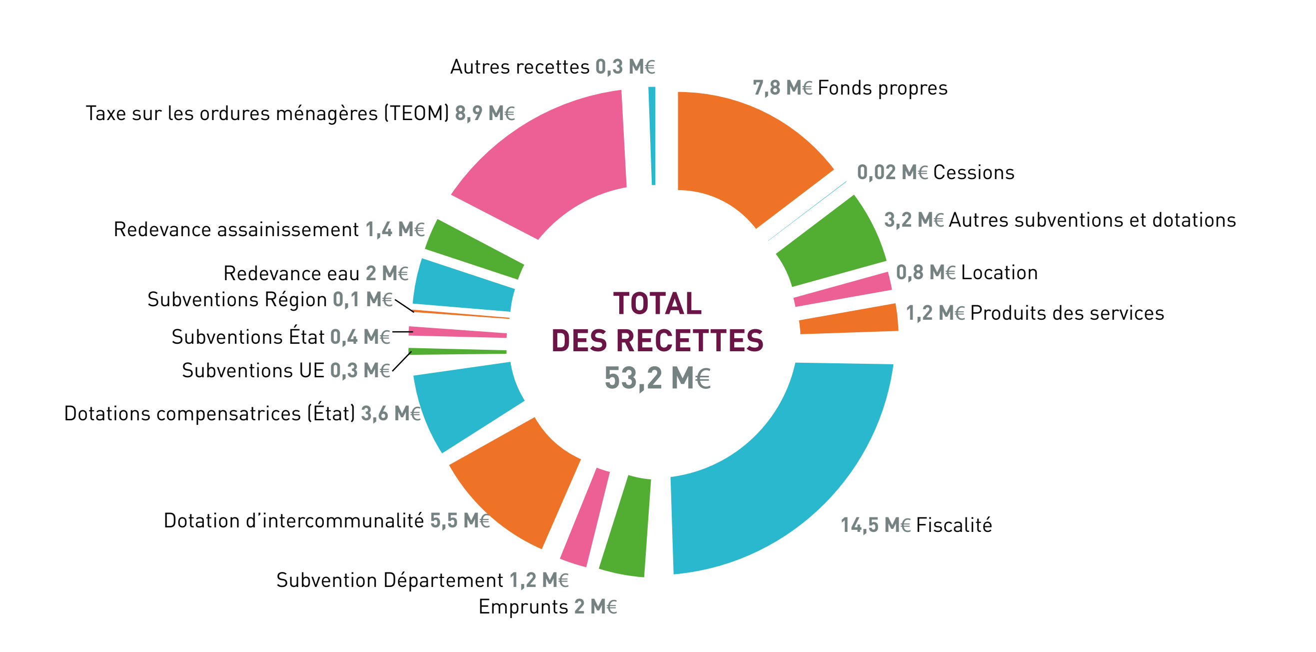
Titularisations, promotions en 2014	
Nombre d'agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	**12**
Nombre d'agents non titulaires : - nommés stagiaires dans l'année - titularisés (sans stage) sur un emploi permanent de titulaire	 **13** **0**
Nombre d'agents titulaires bénéficiaires : - d'un avancement de grade - d'un avancement d'échelon	 **5** **35**



Les finances communautaires

L'activité de l'agglomération est retracée dans un document nommé « compte administratif », lequel, pour 2014 donne les résultats suivants :

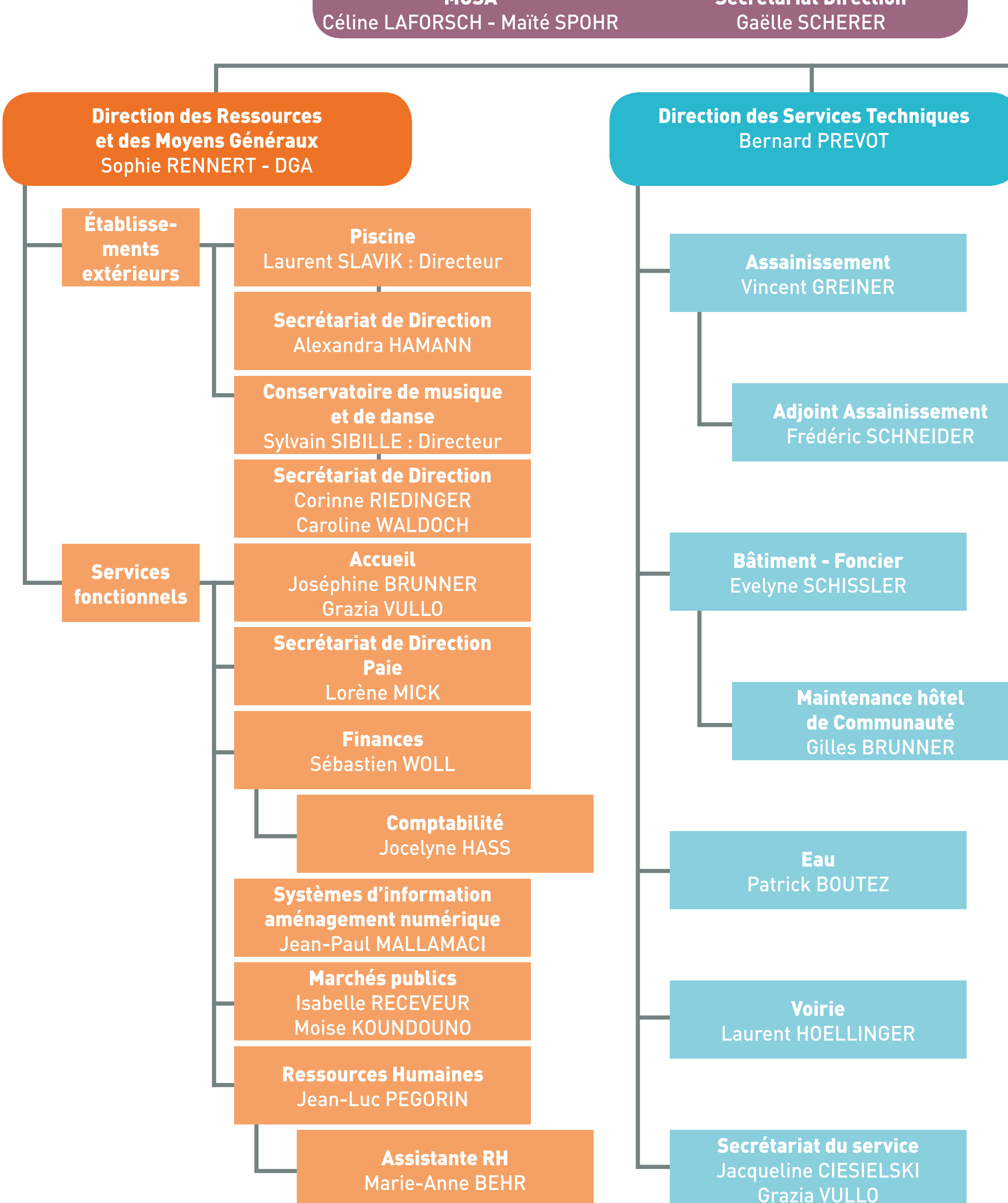




L'Agglomération, carte d'identité

L'organigramme des agents de la Communauté d'Agglomération

Valable au 1er janvier 2016



Président
Paul FELLINGER

Chef de Cabinet
Nejla GUL

Directeur Général des Services
Jacques KOENIG

Direction de l'Environnement et des Transports
Benoît GUIGONET

DMA - Redevance spéciale
Éric FEDERSPIEL

DMA - Collectes
Hervé STEFFANUS

Ambassadeurs du tri
Yasmina CHABAB : suivi des administrations
Pierre KNOLL : suivi des professionnels
Agent technique
Jérôme BOUR : logisticien

DMA - Déchetteries, animations
Valérie BOURGAUD

Ambassadeurs du tri
Virginie GODEFROY : déchetteries
Carine PALERMO : animations
Agent technique
Richard HAUSHALTER : travaux
Gardiens déchetteries
Grégory MARTEAU
Christophe GUEHRAR

Secrétariat de direction
Maryline CENIC

Accueil du public
Claude MULLER
Valérie BECKER

Développement durable
Antonin DEBES

Plateforme rénovation énergétique
Recrutement en cours

Direction de la Cohésion Sociale et de l'Aménagement du Territoire
Laure FERRE - DGA

Renouvellement urbain
Maryse WITCZAK

Assistante
Audrey CHEVALEYRIAS

Contrat de ville
Muriel VALLADE

Assistante
Nathalie BRETTAR

Habitat tourisme enseignement supérieur
Laure FERRE

Secrétariat de direction
Sandrine BOIVIN

SIG urbanisme
Anthony ODDO

14 Le développement économique

L'action de la Communauté d'Agglomération en termes de développement économique se décline par la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, des actions de promotion, de soutien et de communication.

Pour rappel, les zones d'activités gérées par la Communauté d'Agglomération sont :
- ZA du Technopôle Forbach Sud,
- ZA de l'Eurozone Sarrebruck - Forbach Nord,
- ZA de Forbach Ouest,
- ZA des Hauts d'Œting,
- ZA de Schœneck ;
- ZA de Cocheren,
- ZA de Spicheren,
- ZA de Stiring-Wendel.


Zone d'activités de Schœneck

La pépinière Eurodev Center

La société Interfaces assure la gestion déléguée de la pépinière d'entreprises depuis mars 2008 dans le cadre d'une convention de délégation de service public. Eurodev Center est la première pépinière d'entreprises transfrontalière à avoir vu le jour dans l'Hexagone ! Située sur l'Eurozone Forbach-Sarrebruck, Eurodev Center est orientée vers l'accueil, la création et l'accompagnement d'entreprises liées à des activités industrielles innovantes de haute technologie et des activités de services à haute valeur ajoutée.

▶ Taux d'occupation au 31/12/2014 :

- 63 % au niveau de la partie « bureaux » : 15 sur 22 (68 % au 31/12/2013 et 55 % au 31/12/2012),
- 91 % au niveau de la partie « ateliers » : 4 sur 4 (100 % au 31/12/13 et 75 % au 31/12/2012).

▶ Nombre de porteurs reçus, accompagnés dans la pépinière en 2014 :102 répartis de la façon suivante :

- 47 candidats, soit 46 % provenant du secteur des services,
- 28 candidats, soit 27 % provenant du secteur de l'industrie,
- 19 candidats, soit 19 % exerçant des activités de commerce,
- 8 candidats, soit 8 % provenant du secteur de la construction.

Sur l'ensemble de ces contacts, 18 projets ont été soutenus, 2 projets ont intégré la pépinière et 5 projets ont intégré l'hôtel d'entreprises du Technopôle de Forbach Sud.

▶ Liste des entreprises hébergées dans la pépinière au 31/12/2014 :

- ÉCOSOLS
- FORMATION SaarLor FSL
- BTC & PE
- TITANIUM Innovations
- ARPITEC
- BIODOMOTECH
- LPI MOSELLE
- LEGI RECOURS
- CANTRACKX France
- MVM CONCEPT
- DWT (location temporaire jusqu'au 31/03/2015)

Nombre d'emplois dans la partie pépinière : 40 (39 au 31/12/2013 et 23 au 31/12/2012)

▶ Liste des entreprises hébergées en « hôtel d'entreprises » (2nd étage) au 31/12/2014 :

- S2G
- HALE ÉLECTRONIC SARL
- 1A SYSTÈMES

Nombre d'emplois dans la partie hôtel d'entreprises : 50 (44 au 31/12/2013 et 39 au 31/12/2012).



Le développement économique

L'hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises comprend sept halls, de 100 et 200 m^2, équipés chacun d'un atelier, d'une cellule administrative, d'un espace bureau, d'une alarme individuelle, d'une kitchenette et de sanitaires. Autant d'équipements intéressants et pratiques auxquels on peut ajouter un accès poids lourds et des places de parking.
Le gros avantage de l'hôtel d'entreprises est le suivant : les entreprises qui s'implantent sur une Zone Franche Urbaine (ZFU) bénéficient, durant cinq ans, d'exonérations sociales et fiscales (charges sociales, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale, taxe foncière sur les propriétés bâties). En contrepartie, elles s'engagent à embaucher au moins un tiers de leur personnel parmi la population résidant en zone urbaine sensible.
La société Interfaces assure la gestion déléguée de l'hôtel d'entreprises situé en Zone Franche Urbaine sur le Technopôle de Forbach Sud depuis le 1er septembre 2011 dans le cadre d'une convention de délégation de service public d'une durée de 3 ans. Cette convention a été renouvelée pour une durée d'un an et demi supplémentaire jusqu'au 28 février 2016.

▶ Les missions de l'hôtel d'entreprises :

- hébergement (7 halls de 101 m² ou 206 m² équipés chacun d'1 atelier, d'une cellule administrative avec bureau, kitchenette et sanitaires et d'un accès poids lourds)
- accueil et gestion administrative dans le bâtiment central assurés par Laurent DAMIANI (directeur) et Claudine HAMANT (assistante).
- animations collectives (participation aux manifestations organisées par la pépinière d'entreprises..).

Taux d'occupation : 88%

▶ Liste des entreprises hébergées et nombre d'emplois :

- DHR : 3
- ÉNERGY ÉCO CONCEPT : 4
- GRAU EST : 2
- MENSETI : 1
- BELLES AMPOULES : 2
- GONAVETTE : 11
- DEPOLIS : 6


L'hôtel d'entreprises



Commerce et artisanat
L'Agglo a sa Fédération

La Fédération des Commerçants et Artisans Forbach Porte de France est officiellement née en 2014. Constituée de plusieurs associations de commerçants du territoire, elle a pour mission de contribuer à la redynamisation commerciale de l'agglomération. Une fédération présidée par Frédéric Romac, commerçant de la ville de Forbach, également président de l'Union des Commerçants et Artisans de Forbach (UCAF).
La Fédération des Commerçants et Artisans Forbach Porte de France est constituée de cinq entités. Outre l'UCAF, on y retrouve l'Association Zebra de Forbach, l'Association des Commerçants et Artisans de Stiring-Wendel (ACAS), l'Association des Commerçants de Behren et enfin l'Association des commerçants de la Zone Europe, Zone de Guise et Carrefour de l'Europe. Un regroupement dont la principale prérogative est d'épauler les associations déjà existantes, de créer un lien entre elles et d'impulser ainsi une nouvelle dynamique commerciale. La Communauté d'Agglomération de Forbach poursuit quant à elle, par cette initiative, son soutien à la redynamisation du commerce sur le territoire de l'agglomération.
Le programme FISAC déployé par la CAFPF, avec le concours de l'État et de la Région, aura permis de mobiliser près de 300 000 euros de subventions directes en direction d'une quarantaine de commerçants et artisans de l'agglomération. L'opération aura permis de générer près de 700 000 euros d'investissements hors taxes.
Sur le plan de l'animation commerciale, le programme a mobilisé plus de 65 000 euros de subventions (hors concours des communes) pour divers dispositifs et manifestations sur l'ensemble du territoire à l'initiative des associations de commerçants : animations de fin d'année, shopping Guides, charte Accueil Qualité Commerces Services.

L'aménagement du territoire et la cohésion sociale

Le transport urbain

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a en charge l'organisation des services de transport pour les vingt-et-une communes membres.



▶ Le personnel

Au 31 décembre 2014, l'effectif de Forbus compte un total de 76 personnes et son Président.

▶ Le parc

Le parc se compose au total de 34 véhicules avec 20 véhicules standard fonctionnant au diesel, 10 véhicules standard au GNV, 3 minibus et 1 minicar. La moyenne d'âge au 31 décembre 2014 est de 9 ans.

▶ Indicateurs des chiffres d'exploitation :

Fréquentations lignes régulières	2011	2012	2013	2014
L1 Brême d'or - Petite-Rosselle	255 070	265 639	281 624	286 271
L11 Renfort Petite-Rosselle	3 775	3 907	3 796	3 929
L2 Habsterdick - Blaise Pascal	151 884	153 678	154 645	160 320
L3 Bellevue - Wiesberg	101 594	122 093	123 363	119 776
L4 Bruch - Wiesberg	175 698	183 792	197 715	206 384
L5 Œting - Schœneck	74 788	78 111	75 613	77 320
L6 Petite Forêt - Gare routière	43 471	46 082	46 663	41 640
L7 Behren - Gare routière	125 180	127 790	131 377	128 169
L8 Alsting - Gare routière	52 184	52 548	49 947	50 060
Sous-Total	983 644	1 033 640	1 064 743	1 073 869
Évolution		5,08 %	3,01 %	0,86 %

Fréquentations services scolaires	2011	2012	2013	2014
11 Brême d'or	19 575	20 471	17 336	19 142
21-22 Habsterdick	64 707	61 490	56 371	61 977
31 à 38 Rosselle/Marienau	118 075	113 663	108 587	104 500
41 Bellevue	11 273	13 164	11 486	14 789
72-75-76-77 Behren - Œting	28 114	23 956	19 889	21 690
Sous-Total	241 744	232 744	213 669	222 098
Évolution		- 3,72 %	- 8,20 %	3,94 %
Total	1 225 388	1 266 384	1 278 412	1 295 967
Évolution		3,35 %	0,95 %	1,37 %

La fréquentation sur les lignes régulières a augmenté de 0,86 % par rapport à l'exercice 2013.
Le réseau de lignes régulières est complété par la ligne 30 reliant Forbach et Sarrebruck, exploitée à 50 % par Forbus et à 50 % par l'opérateur sarrois. Les chiffres de fréquentations présentés ci-dessous ne concernent que l'exploitation par Forbus.

Fréquentations	2011	2012	2013	2014
L30 Forbach - Sarrebruck	46 460	46 516	48 787	48 423
Évolution		0,12 %	4,88 %	-0,75 %

Le transport à la demande compte 761 clients, soit 98 nouvelles entrées en 2014. La navette du centre-ville a en 2014 enregistré 2 801 voyages pour 2 790 voyages en 2013.
La carte Soleil, opération estivale, était également de retour, permettant aux personnes de moins de 26 ans de circuler librement sur l'ensemble des lignes du réseau Forbus, y compris la ligne 30 reliant Forbach à Sarrebruck.
En plus de cet avantage, cette carte d'une valeur de 15 euros (+ 6 euros pour l'achat de la carte si vous n'avez pas de carte Forpass) offre à ses utilisateurs trois privilèges : 5 entrées gratuites à la piscine de Forbach, les séances de cinéma à 5 euros durant tout l'été, mais aussi, un tarif attractif de 3 euros par personne sur l'ensemble des musées du Parc Explor Wendel (musée les Mineurs entre autres).



L'aménagement du territoire et la cohésion sociale

Habitat et logement

▶ L'aire d'accueil des gens du voyage

Une aire d'accueil a été mise à disposition des gens du voyage par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sur les bans des communes de Forbach et de Stiring-Wendel.
La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a confié par délégation de service public, à la société VAGO la gestion de son aire. L'aire d'accueil de Forbach comptabilise 30 emplacements individualisés et est équipé d'un système de télégestion par prépaiement.
La société VAGO assure la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage de Stiring-Wendel depuis le 30 décembre 2011 dans le cadre d'une convention de délégation de service public.
Le temps de stationnement sur l'aire est fixé à 3 mois. Le délai de carence entre deux séjours est de 30 jours. Des prolongations de séjour peuvent être accordées pour les familles ayant des enfants scolarisés.
Le personnel est présent sur le terrain du lundi au vendredi de 8h30 à 12h/ 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h.
Le taux d'occupation annuel moyen est de 74,83 % ; pour mémoire, il était de 68,35 % en 2013 et de 62,20 % en 2012.

▶ Le logement étudiant

Reposant sur un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Forbach et Neolia Lorraine, une nouvelle offre de logement est proposée aux étudiants présents sur le territoire, l'objectif étant d'aboutir à davantage de cohérence dans l'offre locative en centralisant les étudiants dans une seule résidence. La Communauté d'Agglomération de Forbach dispose de 17 logements.

▶ L'habitat

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) axé sur l'habitat indigne, énergivore et inadapté porte sur l'ensemble du territoire de la CAFPF.
Ses champs d'intervention sont, pour les logements locatifs, le traitement des logements indignes et très dégradés, ainsi que le traitement des logements peu ou pas dégradés pour des projets de travaux d'amélioration des performances énergétiques (gain minimal de 35 %). Pour les logements occupés par leur propriétaire, le traitement de l'insalubrité et de l'indignité, de la précarité énergétique, ainsi que les travaux d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Pour le volet lutte contre l'habitat indigne et dégradé la CAFPF abonde les aides de l'Anah à hauteur de 10 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants et 5 % pour les propriétaires bailleurs. Pour le volet autonomie, la CAFPF abonde les aides de l'Anah à hauteur de 10 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants et verse une prime de 500 euros par propriétaire et par logement pour les propriétaires occupants pour le volet énergie et précarité (programme Habiter Mieux).
Pour la première année d'opération (2014) 81 dossiers ont été instruits par le CALM, soit 77 logements, avec 785 514 euros de subventions de l'Anah, 56 103 euros de participations prévisionnelles de la CAFPF et 28 651 euros d'aides complémentaires via le CALM (caisses de retraite, APA et prêts sociaux).
Un bilan de plus de 1,6 millions d'euros HT de travaux induits le plus souvent pour les entreprises locales.




La cité de Behren-lès-Forbach

▶ La politique de la ville

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2014 concerne six communes (Forbach, Behren-Lès-Forbach, Stiring-Wendel, Petite-Rosselle, Cocheren et Théding) sur plusieurs thématiques : citoyenneté, lien social, santé, accès à l'emploi, développement économique et réussite éducative a mené 57 actions avec 28 porteurs différents. Le montant total du budget alloué à ses actions s'élève à 4,6 M euros dont 759 817 euros ont été financés par la Communauté d'Agglomération de Forbach et les communes concernées (soit 16,26 %).

D'autres dispositifs propres à la politique de la ville complètent le CUCS : la programmation annuelle via le Fond d'Intervention de la Prévention de la Délinquance (FIPD) avec 13 actions menées en 2014 et l'octroi de subventions par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 20 792 euros, le Dispositif de Réussite Éducative (DRE), un pour les communes de Forbach, Stiring-Wendel et Petite-Rosselle, un second pour la commune de Behren-lès-Forbach. Le Programme Territorial de Prévention des Discriminations (PTPD) avec trois actions menées en 2014, l'octroi de subventions par la CAFPF à hauteur de 9 000 euros et le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) constituent également un des dispositifs du CUCS.

Le Contrat Local de Santé, signé le 13 janvier 2014, vise à réduire les inégalités territoriales de santé par des actions de prévention et de promotion de la santé afin de créer une dynamique de santé locale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Il comporte sept axes thématiques :

- la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique adaptée,
- la prévention des conduites addictives,
- l'accès à la santé et aux dispositifs de prévention,
- la promotion de comportements favorables en matière de vie affective et sexuelle,
- le soutien à la parentalité,
- la prévention des violences conjugales et intra-familiales,
- la santé environnementale et l'habitat.

Les financements 2014 mobilisés pour la mise en œuvre des actions se sont élevés à 284 111 euros. L'ARS (Agence Régionale de Santé) participe à hauteur de 199 801 euros.

2014 a été une année de préparation à l'élaboration du nouveau Contrat de Ville 2015 – 2020 avec la rencontre des différents acteurs du territoire en vue d'élaborer un diagnostic territorial partagé, première étape de ce document cadre.

L'aménagement du territoire et la cohésion sociale

La promotion touristique

Une convention d'objectifs lie l'Office de tourisme Pays de Forbach à la Communauté d'Agglomération. En 2014, 25 016 visiteurs ont été accueillis à l'Office de tourisme. Une excellente année qui donne un nouvel élan au territoire. Avec 46 891 pages vues, le site Internet (www.paysdeforbach.com) a affiché une progression de 52 % avec 18 756 visiteurs pour l'année. La fréquentation des principaux sites touristiques de l'agglomération a également progressé, avec entre autres le Château du Schlossberg, qui a attiré 9 039 curieux soit une hausse de 9 %. Les différentes prestations proposées par l'Office de tourisme (visites guidées, excursions, séjours...) ont, quant à elle, séduit 2 547 personnes.
L'Office de tourisme a également édité la première édition de son guide d'accueil, un guide se déclinant en différents domaines. Le contenu est très varié puisqu'on y trouve des informations sur les loisirs, l'hébergement, le terroir ou encore l'artisanat. Les manifestations annuelles récurrentes y sont répertoriées ainsi que les informations pratiques comme les différents moyens de transport que propose notre territoire. Un focus a été spécialement conçu pour les étudiants, sur la formation et le logement.







L'IUT sciences et génie des matériaux compte chaque année un peu plus d'une vingtaine d'étudiants en première année

L'enseignement supérieur

Soutien au développement de nouvelles filières de formation, mise à disposition de locaux, acquisition de matériel. Voici quelques-unes des missions assurées par la Communauté d'Agglomération depuis sa prise de compétence « Enseignement Supérieur » en 2002.
Un territoire qui dispose d'un certain nombre de possibilités intéressantes en matière de cursus post-bac : BTS des lycées Blaise-Pascal et Condorcet, les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) au Jean-Moulin ou encore l'IUT SGM (sciences et génie des matériaux), l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). L'agglomération de Forbach tire notamment son épingle du jeu dans le domaine scientifique avec un IUT à la pointe.

Les déchets ménagers

La Communauté d'Agglomération de Forbach assure pour les ménages mais également pour les établissements publics, les commerçants et les artisans (dans des volumes assimilables à ceux des ménages) de l'ensemble du territoire :

- la collecte Multiflux en porte-à-porte des recyclables secs hors verre, de la fraction fermentescible des ordures ménagères et des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte en apport volontaire du verre,
- la collecte en apport volontaire du papier,
- la fourniture, la distribution et la maintenance du parc de bacs hermétiques,
- la fourniture et la maintenance du parc de conteneurs d'apport volontaire,
- la fourniture et la distribution des sacs Multiflux,
- l'exploitation des six déchèteries intercommunales,
- la communication et les animations scolaires autour du tri.

La collecte Multiflux est effectuée une fois par semaine, en porte-à-porte. Elle est confiée à la société Veolia Propreté (une partie du service étant sous-traitée à la société Sita Lorraine) sur tout le territoire de la Communauté à l'exception des secteurs Centre-Ville, Ville Haute et Petite Forêt à Forbach.
Ces derniers sont collectés par les services de la ville. Le centre-ville bénéficie de deux collectes Multiflux par semaine (mardi et vendredi).



La collecte Multiflux permet de différencier trois flux de déchets par trois couleurs de sacs et de les collecter en une seule fois dans les bacs hermétiques mis à disposition par la collectivité. Le sac vert contient les biodéchets (déchets organiques notamment), le sac orange les recyclables (emballages ménagers et JRM) et enfin le sac bleu les déchets non recyclables dits résiduels. En 2014, l'ensemble du territoire communautaire était collecté en Multiflux.



Tableau récapitulatif des collectes en porte à porte et en apport volontaire :

	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Évolution	Ratio 2014 kg/hab
Ordures ménagères résiduelles (OMR) hors multiflux	3 628	1 571	-57 %	172
OMR multiflux (sac bleu)	11 575	12 340	7 %	
Recyclables secs hors verre (sac orange)	4 151	4 436	7 %	55
Biodéchets ménagers (sac vert)	3 717	4 324	16 %	53
Sous-Total	**23 071**	**22 671**	**-2 %**	**280**
Papier en AV	383	280,90	-27 %	3
Verre en AV	2 140	2104,63	-2 %	26
Sous-Total	**2 523**	**2385,53**	**-5 %**	**29**
TOTAL	**25 594**	**25 057**	**-2 %**	**310**

Une diminution de l'ordre de 2 % est constatée pour les collectes en porte-à-porte. La diminution des ordures ménagères collectées en vrac (hors multiflux) est compensée par la progression des trois flux collectés en sacs : recyclables, biodéchets et ordures ménagères résiduelles en sacs bleus. Les deux flux ramassés en apport volontaire connaissent également des diminutions, celle du papier étant plus marquée.

L'environnement

▶ Les collectes annexes :

Afin de faciliter l'adhésion au dispositif Multiflux de l'ensemble des non ménages (professionnels, établissements publics, etc.), la collectivité a mis en place des collectes spécifiques permettant de prendre en compte certaines particularités liées aux activités. Ces collectes ne sont destinées qu'aux établissements dont les déchets sont assimilables à ceux des ménages et de fait déjà intégrées aux collectes avant la mise en place du Multiflux.

Tableau récapitulatif :

Indicateurs (en tonnes)	2013	2014	Évolution
Cartons	97	98	1 %
Cimetières	80	70	-12 %
Biodéchets non ménagers	415	419	1 %
Encombrants	828	528	-36 %
Déchets verts	1 350	1 357	1 %
Bois	40	216	439 %
Nettoiements	1 921	1 572	-18 %
TOTAL	4 731	4 261	-10 %

▶ Fourniture et distribution des bacs hermétiques

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France met à disposition de la population des bacs roulants hermétiques de 240 ou 770 litres nécessaires à la collecte Multiflux. Cette mise à disposition est gratuite et la collectivité reste propriétaire des bacs dont elle assure également la maintenance ou le remplacement. L'acquisition des bacs est faite auprès de la société PWS, titulaire du contrat en vigueur depuis le 1er janvier 2011. En plus des pièces détachées, la Communauté d'Agglomération a commandé en 2014, 600 bacs de 240 l et 100 bacs de 770 l.



▶ Dotations en sacs Multiflux

Au courant de l'année 2014, en dehors des distributions semestrielles programmées par le SYDEME, le service a assuré 1 442 dotations initiales et 17 138 distributions de matériel Multiflux. En incluant l'ensemble des demandes traitées, 18 018 personnes ont été accueillies par le service Environnement - Transports à l'Hôtel de Communauté pour 26 003 services rendus.

▶ Maintenance du parc de conteneurs d'apport volontaire

La Communauté d'Agglomération de Forbach est propriétaire du parc de conteneurs destinés aux collectes du verre et du papier en apport volontaire. Le service a procédé à une trentaine d'interventions sur les points d'apport volontaire permettant notamment le remplacement de conteneurs détériorés et le nettoyage du parc.

▶ Les déchèteries

La Communauté d'Agglomération de Forbach compte six déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire. Le gardiennage aux heures d'ouverture est assuré par Valor'Emm (entreprise d'insertion créée par Emmaüs) avec laquelle la Communauté a passé un marché entré en vigueur le 1er janvier 2011. Les différents matériaux déposés doivent faire l'objet d'un tri afin que chaque benne puisse être évacuée vers son exutoire et son contenu recyclé dans les meilleures conditions. Chaque déposant, particulier ou professionnel, doit être en possession d'une carte d'accès qui lui est délivrée par la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un justificatif de domicile. Chaque professionnel doit, en plus de la carte, posséder des tickets modérateurs vendus dans les locaux de la Communauté d'Agglomération au prix de 11 euros pour un mètre cube. En 2014, 1 307 tickets ont été vendus.

TONNAGES	Behren-lès-Forbach	Diebling	Forbach	Rosbruck	Spicheren	Stiring-Wendel	Total
Bois	510	329	875	341	234	657	3 096
Tout venant	834	774	2 294	706	776	1 067	6 451
Carton	68	66	113	65	65	80	457
Déchets verts	878	821	1 004	813	839	938	5 293
Gravats	1 380	700	2 100	1 050	1 170	1 740	8 799
DEEE	70	47	102	36	31	68	354
Ferraille	9	6	27	6	9	130	188
DMD	18	20	27	13	10	19	106
TOTAL	3 767	2 761	6 542	3 030	3 134	4 699	24 744

Au cours de l'année 2014, la Communauté d'Agglomération a mené une étude de mise en conformité et de fonctionnement des déchèteries, qui a abouti à l'adoption d'un programme d'aménagement comprenant la mise en conformité des déchèteries existantes, l'extension de la déchèterie de Forbach ainsi que la construction d'une déchèterie réservée aux non ménages. La réalisation de ce programme est prévue sur les exercices 2015, 2016 et 2017.

▶ Transport et traitement

La Communauté d'Agglomération a adhéré au Syndicat Mixte pour le Transport et le Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) auquel elle a transféré sa compétence transport et traitement. Le produit de la collecte multiflux est acheminé au centre de tri optique de Morsbach. Après séparation, les sacs bleus sont envoyés en partie à l'enfouissement et en partie à l'incinération. Les sacs orange transférés au centre de tri de Sainte-Fontaine et les sacs verts restent sur le site de Morsbach pour alimenter l'usine de méthanisation.

▶ Les autres déchets

Les autres flux issus des déchèteries sont acheminés directement vers les filières adaptées. Le verre en apport volontaire subit une rupture de charge sur la plate-forme du prestataire de collecte avant d'être acheminé vers le verrier. Les biodéchets des gros producteurs et les déchets verts des collectivités sont également acheminés directement sur le site de Morsbach qui est équipé pour ces derniers d'une plateforme de compostage depuis juillet 2012.



Le Plan Climat



La Communauté d'Agglomération de Forbach s'est inscrite dans ce mouvement en 2012, en démarrant l'élaboration de son Plan Climat Énergie. Il vise à la fois le territoire de l'agglomération, et, par devoir d'exemplarité, les services et le patrimoine de la collectivité.

Le diagnostic réalisé à partir de la méthode Bilan Carbone® a permis de révéler les principaux postes émetteurs de GES sur notre territoire. Les trois principaux postes émetteurs sont le déplacement de personnes (23 %), le résidentiel (20 %) et la consommation alimentaire (18 %). Ainsi notre territoire émet chaque année près de 3 tonnes « équivalent carbone » par habitant, soit 6 fois plus que le niveau maximal recommandé par le Groupement International d'Experts sur le Climat (GIEC).

Des ateliers de concertation regroupant diverses catégories d'acteurs du territoire (citoyens, élus, entreprises, associations, agents) ont élaboré, à la lumière de ces informations, un Plan d'Action visant à répondre aux objectifs de diminution des émissions et d'adaptation du territoire.

La stratégie de la Communauté d'Agglomération se décline dès lors en 4 axes :

Axe 1 - Agir sur les déplacements des personnes et des biens.

Axe 2 - Agir sur l'efficacité énergétique du cadre bâti.

Axe 3 - Favoriser l'indépendance du territoire, le développement des circuits courts et la gestion durable des ressources.

Axe 4 - Sensibiliser les acteurs du territoire aux questions environnementales et énergétiques.

Les 23 actions qu'ils regroupent, réparties sur les deux volets « Territoire » et « Patrimoine et Services » ont été adoptées par le Conseil Communautaire en décembre dernier et seront progressivement mises en œuvre au cours des trois prochaines années. Des actions tels l'organisation des déplacements professionnels, l'accompagnement des initiatives des particuliers en matière d'énergie, le développement de l'attractivité des transports collectifs, le renforcement des circuits courts ou encore la promotion du covoiturage et d'une agriculture locale et durable.

Alimenter la population en eau potable

La Communauté d'Agglomération a délégué à Veolia Générale des Eaux, par contrat du 20 juillet 2010, pour une durée de 12 ans à compter du 1er septembre 2010, l'affermage de son réseau d'eau potable.

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France assure l'alimentation des communes de Behren-lès-Forbach, Bousbach, Diebling, Etzling, Folkling, Forbach, Kerbach, Metzing, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Œting, Petite-Rosselle, Schœneck (cité Stéphanie), Spicheren, Stiring-Wendel, Tenteling, Théding, Ippling et Hundling bien que ces deux dernières ne fassent pas partie du périmètre de la communauté. La distribution des communes est assurée par des acquisitions d'eau après du SIE du WINBORN. La production communautaire a permis d'alimenter en outre la régie de Schœneck (82238 m³). Le service communautaire comporte 2 forages au grès, l'unité de pompage SIMON, 17 réservoirs et 622 km de conduites.

Les travaux réalisés en 2014 :

Le service eau potable de la CAFPF a renouvelé 5 757 ml de canalisations et 414 branchements, le tout pour un montant de 1 748 049 euros TTC.

Les autres faits marquants de cet exercice sont l'intégration des communes d'Alsting et de Schœneck au périmètre affermé de la Communauté d'Agglomération et le déploiement de la télé-relève des compteurs d'eau sur ces deux communes.

Une consultation des entreprises pour le désamiantage et la démolition de l'usine de traitement d'eau Simon à Forbach a également été effectuée.



Renouveler les réseaux d'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a la compétence des collecteurs de transport et des stations d'épuration. Elle l'exerce par bassins versants dont les principaux sont ceux de la Basse-Rosselle, et de l'Agglomération de Forbach-Sud.



Le secteur Basse-Rosselle

Le service porte sur les collecteurs et ouvrages de transport ainsi que sur la station d'épuration des eaux usées à Forbach-Marienau pour les communes desservies par le système d'assainissement du secteur de la Basse-Rosselle.
Il concerne les communes ou partie de communes : Cocheren, Folkling (village), Forbach, Morsbach, Œting, Petite-Rosselle, Rosbruck, Stiring-Wendel (ouest), Théding (nord), représentant une population raccordée ou raccordable d'environ 45 700 habitants (15 166 abonnés) mais aussi les populations des collectivités allemandes frontalières (9 000 habitants) et les effluents d'origine industrielle (environ 2 600 équivalents habitants).

Les volumes traités s'élèvent à 3 764 668 m³ pour l'année. Le volume by-passé par le déversoir d'orage de la STEP s'élève à 134 964 m³.
Les réseaux de transport de la Basse-Rosselle comportent :

- 36 km de canalisations de transport,
- 44 déversoirs d'orage,
- 20 stations de pompage,
- 13 bassins de pollution,
- 580 regards environ.

Le secteur Forbach-Sud

Le Secteur Forbach-Sud, regroupant les Communes de Behren-lès-Forbach, Bousbach, Etzling, Folkling (annexe de Gaubiving) et Kerbach, soit environ 12 100 habitants.

Les volumes traités s'élèvent à 1 247 705 m³ pour l'année. Le volume by-passé par le déversoir d'orage de la STEP s'élève à 102 161m³.
Les réseaux du bassin versant de Forbach-Sud comportent :

- 27 km de canalisation de transport et de collecte (secteur du Technopôle)
- 11 déversoirs d'orage
- 1 bassin d'orage de 14 000 m³ au Technopole
- 1 bassin de pollution de 3 000 m³ à Behren-lès-Forbach

Les travaux réalisés en 2014 :

Une première tranche du renouvellement du réseau d'assainissement de la rue du Rempart à Forbach, la liaison entre la rue Bauer et la rue des Moulins à Forbach et enfin la création d'un accès au bassin de pollution de Spicheren.

Jeunesse, culture et sport

Depuis le 1er janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France est compétente en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'école de musique et de danse et la piscine olympique en tête.

La piscine communautaire

L'attractivité du bassin olympique, seul équipement de ce type en Moselle et un grand nombre d'activités font de la piscine olympique communautaire une réussite pour la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France. La piscine olympique communautaire a connu un succès certain en 2014 en termes de fréquentation avec 125 948 entrées (113 879 en 2013 soit 10,60 % de plus en 2014) : 72 108 entrées piscines (dont 16 210 pour l'été) (65 563 en 2013 soit 9,98 % de plus en 2014) et 48 316 scolaires et « encouragement au sport » (48 316 en 2013 soit 11,43 % de plus en 2014).





Différents clubs utilisent les bassins de la piscine olympique : le Forbach Agglomération Natation, le subaquatic club palmes et plongée, le triathletic club et l'association de sauvetage et de secourisme. Sans oublier les scolaires primaire et secondaire, les classes sportives.

2014 aura marqué la mise en place de nouvelles activités : l'aquabike et l'Aqua Zumba®.
À noter l'acquisition de 15 aquabikes avec démarrage des activités coachées mais aussi une ouverture à la location pendant la journée en dehors des créneaux de coaching. Au rayon des nouveautés, 2014 aura l'année du lancement d'une animation enfants et familles les samedis après-midi et dimanches matins, la création d'un nouvel espace détente entre le bassin adulte et enfant, ou encore la mise en place d'animations et de jeux pour les enfants en été.

Des améliorations ont également été apportées aux abords des bassins, pour le plus grand bonheur des familles et plus particulièrement des mamans puisqu'un espace leur a été dédié, avec mise à disposition de tables à langer et autres chaises hautes. Des transats viennent également couronner le tout.
Les horaires d'ouverture ont également évolué avec ouverture dès midi le jeudi, en plus du lundi.
L'espace sauna a également été revu de fond en comble. 5 879 entrées ont enregistrées en 2014 (6 273 pour 2013 soit -6,28 % ce qui correspond au mois de fermeture supplémentaire pour les travaux de réhabilitation).
Les peintures ont été entièrement refaites, afin d'offrir un nouveau look à l'ensemble sans oublier l'installation d'un jacuzzi pour les adeptes du spa.





Le conservatoire de musique et de danse

Crée en 1951 par la Ville de Forbach, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse dépend de la Communauté d'Agglomération Forbach-Porte de France depuis le 1er janvier 2003, au titre de sa compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.



Outre sa mission de service public inhérente à ce type d'établissement placé sous le contrôle pédagogique de l'État, le conservatoire dispense à ses 600 élèves, un enseignement spécialisé de qualité ouvert à toutes les musiques et à tous les publics. L'établissement accueille les élèves à partir de 4 ans en Musique comme en danse et sans limite d'âge, des cours spécifiques pour les adultes étant proposés. Il offre également la possibilité de louer les instruments à des tarifs très avantageux et reste l'établissement spécialisé d'enseignement de la musique et de la danse le moins cher de Moselle-Est, grâce à une politique tarifaire volontariste en faveur de tous les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

Les disciplines enseignées regroupent tous les instruments d'un orchestre symphonique ainsi que le piano, l'orgue, la guitare, le chant, la percussion sans oublier la danse et, particularité unique en Lorraine, l'électroacoustique. Par ailleurs, l'ensemble des orchestres est également accessible à tout musicien amateur souhaitant pratiquer son instrument : mini-harmonie, orchestres à cordes, big band, ensemble de cuivres, etc.

En complément de la centaine d'actions de formation, de création, et de diffusion répartie sur l'ensemble du territoire intercommunal, l'année 2014 a été marquée, pour le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse par la tenue dans le cadre de « Cabanes-Festival de Moselle » d'un concert exceptionnel de fin de résidence de Jean-Marie MACHADO et du Big Band du Conservatoire au Musée Les Mineurs Wendel de Petite-Rosselle ainsi que la participation de l'Ensemble de Cuivres au 60e anniversaire de la Musikschule der Landeshauptstadt Saarbrücken sous le haut patronage de Charlotte Britz, Maire de Sarrebruck.

Il convient également de retenir l'ouverture des nouvelles classes de direction de chœur, direction d'orchestre, chœur d'adultes ainsi que de cours de formation musicale spécifiques aux chanteurs. L'établissement est ainsi devenu le premier et le seul établissement spécialisé d'enseignement de la musique et de la danse de Moselle-Est à enseigner ces disciplines.

Possédant un projet à long terme, l'établissement s'est donné pour tâche, conformément aux propositions du Conseil Départemental, de développer l'équité sociale, la cohésion territoriale, la qualité et la diversité de l'offre de formation en direction d'un public amateur ou souhaitant devenir professionnel.

Le Parc Explor Wendel et ses musées

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, associée dans sa démarche à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, s'investit depuis des années dans la mise en valeur du patrimoine minier. Ces deux intercommunalités de Moselle-Est ont formé le Syndicat mixte pour la création et la gestion du musée de la mine de Petite-Rosselle. Cette entité pilote aujourd'hui les Musées du Parc Explor Wendel dont le Musée les Mineurs et la Mine Wendel et assure notamment les frais de fonctionnement de la structure. Le site muséographique de Petite-Rosselle fait partie de l'un des trois musées de référence de l'Hexagone, avec ceux de Saint-Étienne et Lewarde dans le Nord. Le visiteur peut y découvrir l'histoire et la fonction originelle des salles, grâce à des bornes sonores et des panneaux explicatifs trilingues (français, allemand, anglais) placés dans les espaces d'exposition sans oublier les espaces d'exposition. La Mine Wendel est quant à lui le seul site minier français présentant les techniques d'exploitation du charbon, utilisées jusqu'à la fermeture de la dernière mine française en 2004 (La Houve).

2014 aura notamment été marqué par la tenue d'une nouvelle exposition consacrée aux jardins des mineurs de charbon en Lorraine intitulée « Du minéral au végétal, les jardins des mineurs de charbon ».

Le site est également chaque année le cadre les représentations du spectacle des Enfants du Charbon intitulé Gueules Noires : le peuple fier.

Le site accueille de nombreux événements, des expositions, des colloques et autres manifestations populaires, pour être un lieu de vie et de cultures.


Le Musée les Mineurs à Petite-Rosselle

Les principaux événements en 2014



Prime à la santé

13 janvier. La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, l'Agence Régionale de Santé de Lorraine, le Conseil Régional et le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle, signent le Contrat Local de Santé du territoire de Forbach. Objectif de ce dispositif : assurer une meilleure coordination et une plus grande complémentarité des actions de prévention et de promotion de la santé sur l'agglomération de Forbach.



Des vœux et des médailles

30 janvier. La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée cette année à Morsbach. Une soirée au cours de laquelle ont été récompensées des membres du personnel de la collectivité pour leurs années de service.



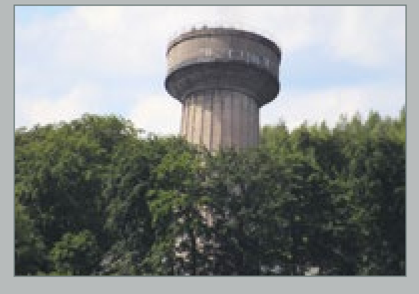
Dans la boîte à souvenirs

6 mars. Une page se tourne à la Communauté d'Agglomération. La fin de la mandature 2008-2014 se solde par un dernier Conseil communautaire centré sur le budget 2014 et les au-revoir de certains élus à la vie politique. Une photo de famille s'imposait !



Des millions de sacs

10 avril. L'usine de confection de sacs de tri multiflux du Sydeme, basée sur le Technopôle de Forbach, est officiellement inaugurée. 70 millions de sacs seront produits chaque année.



Le château est tombé

5 juin. Hors service depuis de nombreuses années, le château d'eau surplombant le quartier du Bruch a été démoli, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Forbach et de la Ville.



Peuple fier

22 août. Malgré une météo capricieuse, le spectacle des Enfants du charbon a su réjouir le public présent lors des cinq représentations marquant chaque année la période estivale de notre territoire.



Accueil et qualité

27 octobre. Une quinzaine de commerçants et artisans de l'agglomération de Forbach se sont vu remettre la charte « Accueil Qualité Commerces Services ». Une démarche proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle avec le concours de la Communauté d'Agglomération visant à récompenser les enseignes du territoire engagés pour l'amélioration de leur accueil et le conseil à la clientèle.



Quartier Livres

8 octobre. Soutenue par la Ville de Forbach et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, qui est d'ailleurs actionnaire au même titre que quatre chefs d'entreprise, la SAS Librairie Papèterie de Forbach, sous l'enseigne Quartier Livres, rouvre ses portes après la fermeture quelque mois plus tôt de la librairie Chapitre.



Atelier culinaire

10 décembre. À l'initiative du service Environnement de la Communauté d'Agglomération, les ambassadeurs du tri ont animé des ateliers culinaires sur le thème du gaspillage alimentaire, au bénéfice des enfants du centre social du Wiesberg.



Rapport d'activités

2014

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
FORBACH PORTE DE FRANCE

110 rue des Moulins
BP 70341
57608 Forbach Cedex

Tél. : 03 87 85 55 00
Fax : 03 87 85 42 57
E-mail : courrier@agglo-forbach.fr
www.agglo-forbach.fr

Crédits photos : Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, Evicom, Fly-Pixel
Maquette et mise en page : Studio 2C80
Rédaction : Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
Impression : Technoprint

STUDIO2C80 - 2016 - www.studio2c80.fr